

## Code de conduite et de vie des parents et spectateurs Du CPA SADP



*\*L'emploi du genre masculin dans ce document a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.*

Principe général :

Le code de conduite et de vie des patineurs du CPA SADP a pour but d'assurer l'intégrité physique et psychologique de chacun des membres du club. Il permet aussi à tous et chacun d'évoluer dans un environnement sécuritaire et exempt de toute forme de violence. Il repose sur les principes suivants le tout en concordance avec les principes directeurs émis par Patinage Canada, Patinage Québec ainsi que le Ministère :

- **Le respect de l'individu, de son intégrité physique et morale;**
- **La tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence, qu'elle soit psychologique, physique, sexuelle ou de l'ordre de la négligence;**
- **Le développement et l'épanouissement de la personne par le biais d'activités saines, constructives et sécuritaires;**
- **Une vision qui va au-delà de la performance et qui mise sur le bien-être.**

Comportements attendus de la part de tous les patineurs des glaces privées :  
Programme Star, Compétitif et Adulte :

1. Le parent et spectateur doit se conformer au code de déontologie de Patinage Canada :  
<https://skatecanada.sharepoint.com/Policies2/Forms/AllItems.aspx?id=%2FPolicies2%2FCode%20de%20de%CC%81ontologie%2Epdf&parent=%2FPolicies2&p=true&ga=1>
2. Nous recommandons fortement aux parents de suivre la formation : Respect-Sport sur le lien suivant :  
[https://skatecanadaparent.respectgroupinc.com/koala\\_final/](https://skatecanadaparent.respectgroupinc.com/koala_final/)
3. Il est de la responsabilité du parent de transmettre le code de conduite à toutes personnes susceptible d'accompagner son enfant et d'être spectateur lors des séances, test et même lors du spectacle.

4. Le patineur doit être respectueux dans son langage verbal et dans ses gestes avec les autres patineurs et les entraîneurs en tout temps.
5. Tolérance zéro pour l'intimidation et la violence.
6. Le parent/spectateur doit obéir aux consignes des entraîneurs, des assistants de programme ainsi que des membres du conseil d'administration ainsi que les bénévoles qu'il aura mandaté pour intervenir auprès des patineurs et ce, en tout temps (dans les vestiaires, lors des entraînements hors glace, sur la patinoire).
7. En tout temps, le parent/spectateur doit avoir un langage approprié envers les autres patineurs, les entraîneurs, les bénévoles, les autres parents ainsi que les membres du conseil d'administration. Les jurons et blasphèmes de même que les insultes ne sont pas tolérés.

8. Seul le personnel autorisé et les patineurs sont admis sur la surface glacée ainsi que derrière le banc. Tous les parents et spectateurs doivent demeurer dans les estrades sauf si votre présence est demandée par un entraîneur, un bénévole ou un membre du conseil d'administration.

9. Il est interdit aux parents et accompagnateurs de parler aux enfants, aux assistants de programme et aux entraîneurs professionnels durant les séances de cours. Nous vous demandons d'adresser à un membre du conseil d'administration vos commentaires et questionnements, celui-ci prendra les actions nécessaires afin de répondre à votre demande.

10. Il est interdit à tous de monter sur le bord de la bande pour parler à son enfant, ou à n'importe qui d'autre.

11. Tout parent ou spectateur se présentant avec les facultés affaiblies sera immédiatement expulsé.

12. Tous les documents doivent avoir été préalablement remplis et signer par le parent et remis à un membre du conseil d'administration et ce avant la première pratique ou séance sur glace.

13. Nous vous conseillons fortement de lire les règlements du Club disponibles sur notre site Web au : [www.CPASADP.com](http://www.CPASADP.com)

#### **MANQUEMENTS À CE CODE DE CONDUITE (geste mineur):**

1. Dans un premier temps, lorsqu'un parent ou spectateur ne se conforme pas à un comportement attendu, un avertissement verbal lui sera donné par un entraîneur.

2. Dans un deuxième temps, un avis écrit sera remis au parent ou spectateur.
3. Dans un troisième temps, le parent ou spectateur pourra être suspendu de présence aux séances. Les membres du CA en seront avisés. Un retour ainsi qu'une entente devra être effectué avant le retour du parent ou du spectateur.

### **MANQUEMENTS À CE CODE DE CONDUITE (geste majeur):**

L'intimidation ou la violence ne pourra être tolérée en aucun cas dans notre club. Si un parent ou un spectateur en fait subir à d'autres, il sera expulsé des séances pour un temps indéterminé. Les membres du CA décideront si ce dernier pourra ou non réintégrer l'arène. Aucun remboursement aux parents ne sera fait.

### **Non remise des formulaires obligatoires :**

En aucun temps et sous aucune considération il ne sera possible pour le patineur de participer à une séance si son dossier de patineur n'est pas en règle c'est-à-dire que l'ensemble des formulaires nécessaires et fournis avant le début de la saison ont été dûment remplis.

### **Matériel nécessaire à chaque pratique**

**Il est de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant a tout son matériel.**

- Patins
- Casque homologué CSA pour les patineurs n'ayant pas terminés l'Étape 5 du programme Patinage plus
- Protèges-lames rigides pour les déplacements hors-glace
- Essuie-lame
- Gants (plusieurs paires)
- Élastiques à cheveux et bobépinés (en garder plusieurs dans le sac)
- Bas de rechange
- Bouteille d'eau,

**Processus de Plaintes :**

Toute plainte doit se faire par écrit et être signée par un membre en règle pour être valide. Elle doit être remise à un membre du conseil d'administration, avant, pendant ou après les cours.

Je reconnais avoir lu le code de vie des patineurs : Programme Patinage Plus

Je reconnais avoir lu le code de vie des Patineurs : Programme Patinage Plus avec mon enfant et pris le temps de lui expliquer :

---

Nom du parent

---

Signature du parent